



## **Règlement salon du PRINTEMPS 2024 des "Arts Mantevillois"**

**Du vendredi 5 avril au samedi 13 avril** *Durée de 9 jours*, ouvert tous les jours de 14H à 18H.

Espace culturel Jacques BREL, 21 rue des Merisiers à Mantes la Ville 78711

**2 Invités d'honneur** : Monsieur VIEL Roger & Mme HAMSTENGEL Anne

**1 Thème artistique** : « ***EVASION*** »

**Adhésion salon du printemps 2024** : 30 € pour le salon, règlement par chèque à l'ordre de l'association: «ARTS MANTEVILLOIS». Un catalogue des artistes exposants est édité et offert à tous les exposants.

La municipalité nous a indiqué que l'Espace Culturel J. Brel n'était plus en capacité de répondre aux demandes de tous compte tenu de sa volonté de privilégier les spectacles vivants et la culture. Il a donc été décidé que les ARTS MANTEVILLOIS, qui depuis 46 ans organisaient deux salons par an, n'en organiseraient plus qu'un seul.

**Jeudi 7 mars 2024** : Remise des Invitations et des Affiches entre 18h30 et 19h30 au Complexe Associatif « Maupomet » Bâtiment A, Rue de Moulins, 78711 Mantes la ville,

**Jeudi 4 avril de 9h à 12h** : livraison des grilles et installation.

*Avis aux volontaires, veuillez vous inscrire auprès du président, heure d'arrivée souhaitée 9h, ensuite fermeture de l'espace culturel. 8 personnes MAXI pendant l'installation, viennoiseries & café seront à votre disposition.*

**Jeudi 4 avril de 13h à 18h** : accueil des artistes pour émargement & accrochage des œuvres par les artistes.

- Respecter les consignes de l'espace Culturel Jacques Brel.
- Du gel hydro-alcoolique et masques seront mis à votre disposition à l'accueil par les Arts Mantevillois pour les artistes.
- L'association est en droit de refuser le dépôt des œuvres sans la présence d'un représentant ou de l'artiste
- Lors de l'émargement et la distribution (badge, étiquettes, catalogue), merci de respecter une distance d'un mètre avec les personnes de l'accueil. (Idem pour la clôture)

**Samedi 13 avril à partir de 16h** : FINISSAGE : Remise des Prix, buffet après la remise des prix (organisé par les « Arts Mantevillois ») *Avis aux volontaires pour le tartinage, veuillez vous inscrire auprès du président !! Le décrochage n'est autorisé qu'après la cérémonie de remise des Prix et devra être fait pour 18h00.*

**NOTA : vous devenez adhérent à notre association suite à votre bulletin inscription**

*A ce titre, vous êtes électeur et éligible à l'année échue qui précède la tenue de l'A. G. (Article 4 c des statuts de l'association)*

L'association fournit les chaînes et les crochets nécessaires à l'accrochage des œuvres sur les grilles (à restituer impérativement à la fin du Salon). Les tentures ne doivent donc pas être endommagées (percées...) pour l'accrochage et rien ne doit être collé sur celles-ci. Les tableaux sans cadre devront être présentables (les bords ou contour, devront être couverts par des caches clous ou peints) .

Chaque artiste dispose d'un espace d'accrochage **MAXIMUM de 1 grille entière** pour présenter **1 à 3 œuvres HORS THEME** (*Le terme « grille » signifie un seul coté de grille*).

L'artiste pourra présenter par exemple **2 tableaux et 1 sculpture**. Dans le cas où l'artiste présente **3 œuvres de techniques différentes** : par exemple : 2 tableaux à huile et 1 pastel, les 2 huiles seront dans l'espace Huile/Acrylique **sur une grille de largeur 1,2m**, le pastel sera accroché dans l'espace Pastel et ne devra occuper qu'une **½ grille IMPERATIVEMENT**.

### **L'ŒUVRE DU THEME\***

La dimension des grilles est de **1m de large x 2m de haut** (*l'œuvre ne devra pas dépasser 1m en largeur*) - **½ grille est allouée par artiste pour le thème.**

### **ESPACE D'ACCROCHAGE pour HUILE & ACRYLIQUE\***

La dimension des grilles est de **1,2m de large x 2m de haut**.

Elles sont habillées d'une tenture couleur ivoire de 1,2m de large x 1,4m de haut, limitant, pour des raisons esthétiques, l'accrochage à 0,6m environ du sol.

### **ESPACE D'ACCROCHAGE pour AUTRES TECHNIQUES \* (hors huile & acrylique)**

La dimension des grilles est de **1m de large x 2m de haut**. Elles sont habillées d'une tenture couleur ivoire de **1m** de large x 1,4m de haut, limitant, pour des raisons esthétiques, l'accrochage à 0,6m environ du sol.

## **ESPACE D'ACCROCHAGE pour PHOTOGRAPHIES.\***

La dimension des grilles est de **1m de large x 2m de haut**. Elles sont habillées d'une tenture couleur blanche de 1,4m de haut, limitant, pour des raisons esthétiques, l'accrochage à 0,6m du sol. (Le terme « grille » signifie un seul coté de grille)

Chaque artiste dispose d'un espace d'accrochage **MAXIMUM de 1 grille entière, thème non compris.**

Le nombre de photographes est **limité à 14.**

Le nombre de photographies est **limité à 4, dont 1 pour le thème** par photographe, le format des photos est libre.

Etant donné le nombre limité de grilles disponibles, et afin d'accueillir le plus grand nombre d'artistes tout en donnant plus d'espaces de circulations aux visiteurs, le président, en accord avec un des membres du bureau, se réserve le droit de refuser pour raison d'équité les œuvres hors format.

Les œuvres doivent être impérativement munies de leur système d'accrochage (cordon, anneau) et porter au dos, le nom de l'œuvre ainsi que le nom et l'adresse de l'auteur. La peinture des œuvres exposées doit être complètement sèche.

**Attention ! Les tableaux sans cadre, devront être munis de caches clous ou peints .**

## **SCULPTURES :**

**Les sculpteurs doivent prévoir des socles stables, solides et adaptés à leurs œuvres**

Nombre d'œuvres présentées sur socles séparés dans l'espace : **3 maxi. (œuvres hors thème)**

Nombre de petites œuvres présentées sur socles groupés en 1 seul îlot : **3 maxi. (œuvres hors thème)**

**L'œuvre inscrite en N°1 sur la fiche d'inscription est impérativement celle du thème** et concourra pour l'attribution des Prix des « Arts Mantevillois ». A l'inverse, les prix "PUBLIC" concernent toutes les œuvres exposées y compris celles inscrites dans le thème.

*(\*) Artiste adhérent « professionnel » : Artiste plasticien ou graphiste, identifié à la maison des Artistes ou à l'Agessa, vous tirez un revenu déclaré de votre activité artistique. « Auteur/Créateur d'œuvres », vous avez, de fait, le statut « Professionnel ». Si une de vos œuvres termine en tête d'un classement (Public ou Arts Mantevillois) un diplôme d'honneur vous sera décerné pour l'œuvre concernée.*

## **ATTENTION:**

En cas de dépassement de la capacité de l'Espace culturel J. BREL, l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription sera pris en compte pour d'éventuels refus. Après l'accrochage, les organisateurs se réservent le droit de déplacer certaines œuvres pour harmoniser l'ensemble du Salon et/ou d'en regrouper d'autres par techniques similaires si manque de place.

L'association refusera l'accrochage en cas d'absence d'émargement par l'artiste ou d'absence d'un représentant.

## **Seront refusées toutes œuvres :**

- Dont le caractère pourraient nuire à l'esprit et à la qualité de l'exposition (œuvres pornographiques ou discriminatoires, par exemple) Mais, pour répondre à plusieurs questionnements, les nus (artistiques) sont acceptés.
- Ayant déjà été exposées dans l'un de nos salons précédents.
- Etant à caractère utilitaire.
- Les reproductions sont proscrites sauf si elles portent la mention « d'après l'œuvre de X »

**Un jury composé de 4 membres du Bureau, règlera s'il y a lieu, les cas litigieux. Les « Arts Mantevillois », organisateurs, ne sont en aucun cas partie prenante concernant la vente éventuelle d'œuvres ; celle-ci est une affaire strictement privée entre l'artiste et l'acheteur et ne devra en aucun cas perturber l'exposition.**

**Les œuvres exposées sont assurées par les artistes, s'ils le souhaitent.** Les « Arts Mantevillois », **n'assurent pas les œuvres**, mais en prennent soin. La salle dédiée à l'exposition est sécurisée mais les « Arts Mantevillois » déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol et de détérioration qui pourraient survenir entre le moment de leur dépôt et celui de leur retrait.

**C'est pourquoi nous faisons appel à tous ceux, qui, soucieux de la sécurité de leurs œuvres, souhaitent se porter volontaires pour assurer des permanences dans la salle (se reporter à la fiche d'inscription pour s'inscrire pour une ou plusieurs permanences).**

Les œuvres seront déposées ou retirées par leurs auteurs, (ou une personne mandatée nommément par eux).

Lors du retrait des œuvres, **vous devrez émarger sur un registre et rendre le badge, les chaînes et crochets.**

Les « Arts Mantevillois » se réservent le droit d'utiliser les images tirées de ses expositions pour son site Internet, ses propres publications ainsi que celles de la Municipalité et des Médias.

## **Le Président**

**Monsieur Michel BRATYNA**

## **La secrétaire**

**Pascale LE FALHER**

### ***Pour information :***

**PAS de SALON d'AUTOMNE 2024**

**Salon du PRINTEMPS 2025 – 10 au 19 avril 2025**

**Art à l'honneur ou artiste : « non définis »**

### **RENSEIGNEMENTS**

Michel BRATYNA : 06 26 21 22 94

michel.bratyna-artsmantevillois@orange.fr

<http://www.artsmantevillois.fr>

**ARTS MANTEVILLOIS - COMPLEXE ASSOCIATIF DE MAUPOMET**

**Rue de Moulins - 78711 MANTES LA VILLE**